

République Française
Département des Hautes-Alpes



AR Prefecture

005-240500439-20210330-D2021833-DE
Reçu le 07/04/2021
Publié le 07/04/2021

Délibération
N°2021-33 du 30 mars 2021

OBJET - Administration Générale - Cité administrative : Validation du programme, de l'enveloppe financière de l'opération et du lancement du concours de maîtrise d'œuvre

Rapporteur : Monsieur Le Président

Annexe : Réutilisation d'un bâtiment patrimonial en cité administrative – validation faisabilité – scénario 3ter

Le 30 mars 2021 à 18 heures, le Conseil Communautaire s'est réuni en séance ordinaire, suite à la convocation du 24 mars 2021 en la salle du Conseil, Les Cordeliers, sous la présidence de Monsieur le Président, M. Arnaud MURGIA.

Nombre de conseillers en exercice : 37

Présents : 34

Nombre de pouvoirs : 2

Mme Marine MICHEL est nommée secrétaire de séance.

Sont présents : M. Arnaud MURGIA, Mme Catherine VALDENNAIRE, M. Eric PEYTHIEU, Mme Claire BARNÉOUD, M. Richard NUSSBAUM, Mme Emilie DESMOULINS, M. Christian JULLIEN, Mme Annie ASTIER-CONVERSE, M. Jean-Marc CHIAPPONI, Mme Elisa FAURE, M. André MARTIN, Mme Michèle SKRIPNIKOFF, M. Patrick MICHEL, Mme Maryse XAUSA FRANÇOIS, M. Thomas SCHWARZ, Mme Francine DAERDEN, M. Jean Franck VIOUJAS, M. Jean-Pierre PIC, M. Jean-Marie REY, Mme Muriel PAYAN, Mme Claudine CHRETIEN, M. Pierre LEROY, M. Vincent FAUBERT, Mme Corinne CHANFRAY, M. Nicolas GALLIANO, Mme Catherine BLANCHARD, Mme Marine MICHEL, M. Emeric SALLE, M. Gilles PERLI, M. Thierry AIMARD, M. Olivier FONS, M. Sébastien FINE, M. Jean-Pierre MASSON, Mme Patricia ARNAUD.

Ont donné pouvoir : M. Guy HERMITTE à M. Arnaud MURGIA
M. Florian DAZIN à M. Thomas SCHWARZ

Est absent : M. Gabriel LÉON

Monsieur Le Président ayant exposé les motifs conduisant à l'examen de la présente,

Vu l'arrêté préfectoral n° 05-2021-02-03-003 du 03 février 2021 approuvant les statuts de la CCB,

Vu la délibération n°2020-119 du 29 septembre 2020 relative au projet de création d'une cité administrative commune à la Ville de Briançon et la Communauté de Communes du Briançonnais,

Vu le code de la commande publique et plus particulièrement les articles L 2125-1-2°, R 21-62-15 à R2162-21 et R2172-1 à R 2172-6,

Vu les délibérations n°2021-25 et n°2021-27 de ce jour, portant création d'une autorisation de programme dédiée et inscriptions de crédits de paiements au budget primitif 2021 du budget général ;

Considérant la nécessité d'offrir à l'usager du service public, une offre de qualité, accessible et efficiente ;

AR Prefecture

005-240500439-20210330-D2021833-DE

Reçu le 07/04/2021

Publié le 07/04/2021

Considérant la volonté partagée entre la Communauté de Communes du Briançonnais et la Ville de Briançon, de mutualiser leurs efforts pour permettre l'émergence d'une Cité administrative propre à satisfaire pleinement cet objectif ;

Considérant les conclusions de la phase de concertation organisée tant au sein des Elus réunis en comité de pilotage que parmi les effectifs, lors d'ateliers dédiés ;

Considérant les caractéristiques et les fonctionnalités du scénario dit « 3ter », offrant un équilibre optimal entre les dimensions financières, techniques et fonctionnelles du projet, en ce sens qu'il répond aux exigences d'efficacité du service public, d'optimisation de la relation à l'utilisateur, de rationalisation des moyens techniques, humains et financiers mobilisés par les deux Collectivités ;

Vu l'avis favorable du Bureau exécutif du 18 mars 2021 à l'égard du scénario susvisé ;

Vu l'avis favorable de la commission « Administration Générale, Ressources Humaines, Finances » réunie le 23 mars 2021 ;

Le Conseil Communautaire à l'unanimité (6 abstentions : M. Thomas SCHWARZ, M. Florian DAZIN, Mme Francine DAERDEN, M. Sébastien FINE, M. Jean-Pierre MASSON, Mme Patricia ARNAUD) :

- **Approuve** le programme de travaux attaché au scénario 3 ter, détaillé en annexe ;
- **Arrête** l'enveloppe financière du projet au montant de 14.5 M€ TTC (11.2 M€ HT hors foncier) ;
- Sur cette base, **actualise** les demandes de subventions formulées auprès de l'Etat, de la Région Sud et du Département des Hautes-Alpes, dans le cadre notamment du dispositif Contrat d'Avenir ;
- **Engage** avec la Ville de Briançon, les opérations de cession permettant la valorisation de l'immeuble des Cordeliers, dans des conditions financières arrêtées par le Bureau et basées sur l'avis de France Domaine, actualisant la valeur de cession fixée en 2005 ;
- **Autorise** le lancement d'un concours de maîtrise d'œuvre, chargé de la définition du projet, de la rédaction du dossier de consultation des entreprises et du pilotage du chantier ;
- **Mandate Monsieur Le Président** ou son représentant à prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération et signer tout acte lié.

Ainsi fait et délibéré les : jour, mois et an susdits.

Pour copie conforme
Le Président,

Arnaud MURGIA

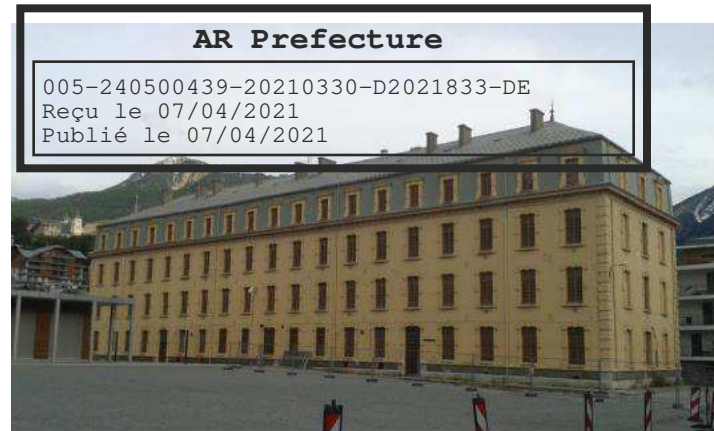


Date de transmission au contrôle de légalité : 07 AVR. 2021
Date affichage : 07 AVR. 2021

Le délai de recours contentieux contre la présente décision peut être déféré dans un délai de 2 mois au Tribunal Administratif de Marseille à compter de sa notification ou de sa publication.



EXPERTS DES POSSIBLES



Réutilisation d'un bâtiment patrimonial en cité administrative

Communauté de Communes du Briançonnais



Validation Faisabilité

Conseil Communautaire 30 Mars 2021

Rédacteur(s) : AR/GM/CF

A153-01 T Présentation COPIL Phase 2 160321.pptx

Scénario 3 ter –

Avec aménagement des combles

BLOC	Surface Utile Totale Projet	Surface utile Scénario 3ter
A - ESPACES ACCUEIL PUBLIC	728 m ²	777 m ²
B -ESPACES MUTUALISES	554 m ²	538 m ²
C - SERVICES	1320 m ²	1353 m ²
D - CABINET	295 m ²	318 m ²
E - ELUS	358 m ²	356 m ²
F - ESPACES SUPPLEMENTAIRES		295 m ²
Total général	3255 m²	3637 m²

Coût HT travaux : 8,5 M€ (+/- 15%)

Coût TTC TDC : 13,5M € (+/- 15%)

Ratio TTC TDC/HT Travaux : 1,59

Synthèse du scénario 3 ter : Trame à deux circulations et salle du conseil dans les combles



Adéquation fonctionnelle



Respect des surfaces



Confort d'usage



8,5 M€ HT Trvx (+/- 15%)

Hors mobilier et déménagement